

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE

Séance du 30 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENs Natasha, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, BARBE Marie-Laurence.

Excusés :

Mme DUPONT Valérie
M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaiènt donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu
Mme ARNOULD Caroline à M. HERBIN Gael
Mme LABAERE Cynthia à Mme ROELENs Natasha
M. WAYENBURG Aymeric à Mme CAPANNELLI Claire
M. MORTELECQUE Denis à Mme GUERBEAU Pascale
Mme MOUILLE Sophie à Mme BARBE Marie-Laurence

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Directrice Générale des Services.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. M. VANDRISSE Guillaume ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N°5

CULTURE

Création de la médiathèque municipale et approbation de son règlement de fonctionnement – Dénomination de la médiathèque – La Parenthèse

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 20

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de convocation : 23 septembre 2025

Date de réception en préfecture : 07 octobre 2025

Date de publication sur le site internet de la ville : 8 octobre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025**N°5****CULTURE****Création de la médiathèque municipale et approbation de son règlement de fonctionnement – Dénomination de la médiathèque – La Parenthèse**

Selon l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Les travaux de la médiathèque ont été réceptionnés le vendredi 12 septembre 2025 et son ouverture est prévue le vendredi 3 octobre 2025. Il convient donc d'approuver son règlement de fonctionnement.

Le règlement intérieur de la médiathèque définit, notamment, les missions de la médiathèque, les modalités d'inscription, ainsi que les conditions d'emprunts des ouvrages. Le règlement intérieur est annexé à la présente délibération.

Il est également proposé aux membres du conseil municipal de dénommer la médiathèque « La Parenthèse ».

Monsieur le Maire invite donc les membres du conseil municipal de dénommer, la Médiathèque « LA PARENTHÈSE ».

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de création d'une médiathèque municipale visant à renforcer l'accès à la culture, à la lecture publique et aux ressources numériques pour l'ensemble de la population,

Considérant la volonté de la commune de développer un lieu de proximité favorisant l'éducation, l'information, la culture et la convivialité,

Considérant que l'ouverture de la médiathèque est prévue pour le 3 octobre 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'approuver un règlement de fonctionnement, joint en annexe, définissant les modalités d'accès, d'inscription, de prêt, ainsi que les droits et devoirs des usagers,

Considérant qu'il convient de dénommer de nouveaux équipements communaux.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Mme Parmentier Isabelle, Adjointe,

Après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENT

ID : 059-215905241-20250930-D5_30092025CM-DE

- **DE CREER** la médiathèque municipale, située à 25 rue Gambetta, dont l'ouverture officielle est fixée au vendredi 3 octobre 2025 ;
- **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement de la médiathèque, annexé à la présente délibération, qui définit notamment :
 - o Les conditions d'accès et d'inscription ;
 - o Les modalités de prêt et de consultation des documents ;
 - o Les règles de comportement et de respect des lieux ;
 - o Les responsabilités des usagers et les sanctions en cas de non-respect ;
- **DE NOMMER** la médiathèque – La Parenthèse.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,
Matthieu CORBILLON